

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
27 mars 2025**

Date de convocation : 14/03/2025
Date d'affichage : 14/03/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-sept mars, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – Rachel BOUTOUILLER - Eric LE DUFF - Marlène ILHEU – Grégory HELLIO — – Olivier LE BIHAN - -Delphine PRIGENT - Sébastien LE LEZ — Edwige van GAALEN - Laurent PHILIP – Aurélie RIOU – Régis QUERE - Laura MILIN - - Jean-François SALAUN – Valérie QUERE - Philippe BOREL - Natalia DELACOURCELLE ——— – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON de BIE – Dominique LE GOFF —Gwénaëlle ARGOUARCH – Ewen LE BORGNE

à l'exception de :

Procurations :

Marlène ILHEU pour Nadine PLUCHON (à partir de 19h30)

Sylviane LETTY pour Edwige VAN GAALEN

Marion CABIOCH pour Grégory HELLIO

Jean-Paul JACQ pour Jean-Noël EDERN

Roger GUILLOU a été élu secrétaire de séance.

8-1 Affaires foncières :

projet d'acquisition foncière en vue de la création d'une maison médicale

La Commune est sollicitée par ses médecins qui sollicitent le soutien de la Commune dans leur recherche de nouveaux locaux, plus adaptés et moins énergivores que ceux utilisés actuellement. La Municipalité, soucieuse de maintenir et de soutenir le développement du service à la population en matière de santé, a répondu favorablement.

En 2023, la Commune avait envisagé l'acquisition des anciens locaux de la CCBK situés à Kerhall. Cette première piste n'avait pas abouti.

Depuis lors, le dossier a évolué. Les médecins s'orientent maintenant vers la construction d'un bâtiment neuf. La Commune a l'opportunité d'acquérir une parcelle dans le Bourg dans l'optique de la réalisation de ce projet.

L'objet de la présente délibération est de valider l'accord du Conseil Municipal pour l'acquisition d'une parcelle d'environ 1 500 m2, située dans le Bourg.



Le débat s'engage :

-Dominique LE GOFF demande si la Commune va faire l'acquisition du terrain à la place des médecins. Jean-Noël EDERN répond que le montage juridique final n'est pas encore arrêté. Dans l'attente de la décision précisant le portage foncier du projet, la première étape est la délimitation de la parcelle et son acquisition par la Commune. Le Conseil Municipal sera tenu au courant de l'évolution du dossier suivi en lien avec les médecins de la Commune. La signature de l'acte authentique nécessitera une délibération.

Après en avoir débattu, l'Assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à finaliser les démarches en cours :

- délimitation de la parcelle par un géomètre ;
- compromis de vente.



Fait à CLEDER, le 15 avril 2025
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

